

1. (XVI, 2) Les poissons sont déterminés par la Nature à nager, les grands poissons à manger les petits.
2. (XVI, 2) La puissance de la Nature est la puissance même de Dieu qui a sur toutes choses un droit souverain.
3. (XVI, 2) Chaque individu a un droit souverain de persévérer dans son état.
4. (XVI, 5) S'ils ne s'entr'aident pas, les hommes vivent très misérablement et (...), s'ils ne cultivent pas la Raison, ils restent asservis aux nécessités de la vie.
5. (XVI, 5) Pour vivre dans la sécurité et le mieux possible, les hommes ont dû nécessairement aspirer à s'unir en un corps et ont fait par là que le droit que chacun avait de Nature sur toutes choses, appartient à la collectivité et fût déterminé non plus par la force et l'appétit de l'individu mais par la puissance et la volonté de tous ensemble.
6. (XVI, 6) Chacun, de deux biens, choisira celui qu'il juge être le plus grand, et de deux maux celui qui paraîtra le moindre.
7. (XVI, 7) Il s'en faut de beaucoup que tous se laissent aisément conduire sous la seule conduite de la Raison ; chacun se laisse entraîner par son plaisir et le plus souvent l'avarice, la gloire, l'envie, la haine, etc., occupent l'âme de telle sorte que la Raison n'y a plus aucune place.
8. (XVI, 8) Il faut que l'individu transfère à la société toute la puissance qui lui appartient, de façon qu'elle soit seule à avoir sur toutes choses un droit souverain de Nature.
9. (XVI, 9) Personne, comme le dit Sénèque, n'a longtemps conservé un pouvoir de violence.
10. (XVI, 10) La liberté n'est qu'à celui qui de son entier consentement vit sous la seule conduite de la Raison.
11. (XVI, 10) Est esclave qui est tenu d'obéir à des commandements n'ayant égard qu'à l'utilité du maître commandant ; fils, qui fait ce qui lui est utile par le commandement de ses parents ; sujet enfin, qui fait par le commandement du souverain ce qui est utile au bien commun et par conséquent aussi à lui-même.
12. (XVI, 18) Qu'un soldat en effet ne reste pas à son poste, (...), il a beau avoir mis l'ennemi en fuite, il n'en est pas moins justement condamné à mort pour avoir violé son serment et le droit du chef.
13. (XVI, 21) Il faut obéir à Dieu avant tout, quand nous avons une révélation certaine et indubitable.
14. (XVII, 25) Des réjouissances honnêtes et des repas de fête étaient non autorisés, mais prescrits. Je ne pense pas qu'on puisse rien trouver de plus efficace pour fléchir les âmes des hommes ; rien ne s'empare de l'âme avec plus de force que la joie qui naît de la dévotion, c'est-à-dire à la fois de l'amour et de l'admiration.

15. (XVII, 26) La Nature ne crée pas des nations, mais des individus.
16. (XVIII, 6) Il est pernicieux, tant pour la Religion que pour l'État, d'accorder aux ministres du culte le droit de décréter quoi que ce soit ou de traiter les affaires de l'État.
17. (XIX, 3) Le règne singulier de Dieu sur les hommes ne s'établit que par les détenteurs du pouvoir politique.
18. (XIX, 10) Supprimez l'État (...), rien de bon ne peut subsister ; nulle sûreté nulle part ; c'est le règne de la colère et de l'impiété dans la crainte universelle.
19. (XX, 1) Il ne peut se faire que l'âme d'un homme appartienne entièrement à un autre.
20. (XX, 6) La fin de l'État est donc en réalité la liberté.
21. (XX, 7) Nul à la vérité ne peut, sans danger pour le droit du souverain, agir contre son décret, mais il peut avec une entière liberté opiner et juger et en conséquence aussi parler, pourvu qu'il n'aille pas au-delà de la simple parole ou de l'enseignement, et qu'il défende son opinion par la Raison seule ; non par la ruse, la colère ou la haine, ni dans l'intention de changer quoi que ce soit dans l'État de l'autorité de son propre décret.
22. (XX, 9) La fidélité envers l'État comme envers Dieu se connaît aux œuvres seules.
23. (XX, 10) Je le reconnais, une telle liberté peut avoir ses inconvénients, mais y eut-il jamais aucune institution si sage que nuls inconvénients n'en pussent naître ?
24. (XX, 10) Vouloir tout régler par des lois, c'est irriter les vices plutôt que les corriger.
25. (XX, 10) Les sciences et les arts ne peuvent être cultivés avec un heureux succès que par ceux dont le jugement est libre et entièrement affranchi.
26. (XX, 10) Quels ne sont pas les maux ayant leur origine dans le luxe, l'envie, l'avidité, l'ivrognerie et autres passions semblables ? On les supporte cependant parce qu'on ne peut les prohiber par le pouvoir des lois et bien que ce soient réellement des vices ; encore bien plus la liberté du jugement, qui est en réalité une vertu, doit-elle être admise et ne peut-elle être comprimée.
27. (XX, 11) Plus on prendra de soin pour ravir aux hommes la liberté de la parole, plus obstinément ils résisteront.